

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communes-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20190107\_01

### Séance du 7 janvier 2019

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 13

**Date de la convocation :**

31 décembre 2018

**Date d'affichage :**

14 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absente excusée : Claudine QUATREPOINT.

Étaient absents : Nelly GIROD, Stéphane BERQUAND, Nicolas GRIFFOND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Convention avec le SIVOM pour l'entretien de la salle des sports**

M. le Maire rappelle que la compétence relative aux équipements sportifs de Mignovillard a été transférée au SIVOM du Plateau de Nozeroy le 1er janvier 2019. Dans le mode fonctionnement de la salle des sports, il propose que les agents municipaux gèrent l'entretien et le fonctionnement courant de la salle en contrepartie d'une refacturation à la fin de chaque année au nombre d'heures passées. Le SIVOM reste l'autorité en charge de la gestion et du planning de la salle. Ces clauses seront formalisées dans une convention, approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

*Florent SERRETTE*